

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT N° 824

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité de Saint-Damien, le 21 janvier 2025 :

Règlement 824 - Comité consultatif d'urbanisme

Ce règlement a pour objet de constituer un Comité consultatif d'urbanisme en conformité avec le nouveau Plan d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Damien et le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matawinie en vigueur.

Ce règlement est disponible au bureau du soussigné, situé au 6850, chemin Montauban, aux heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, ainsi que sur le site Internet de la municipalité à l'adresse suivante : www.st-damien.com.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Saint-Damien, ce 23 janvier 2025.



Hugo Allaire
Greffier-trésorier